Version HTML accessible

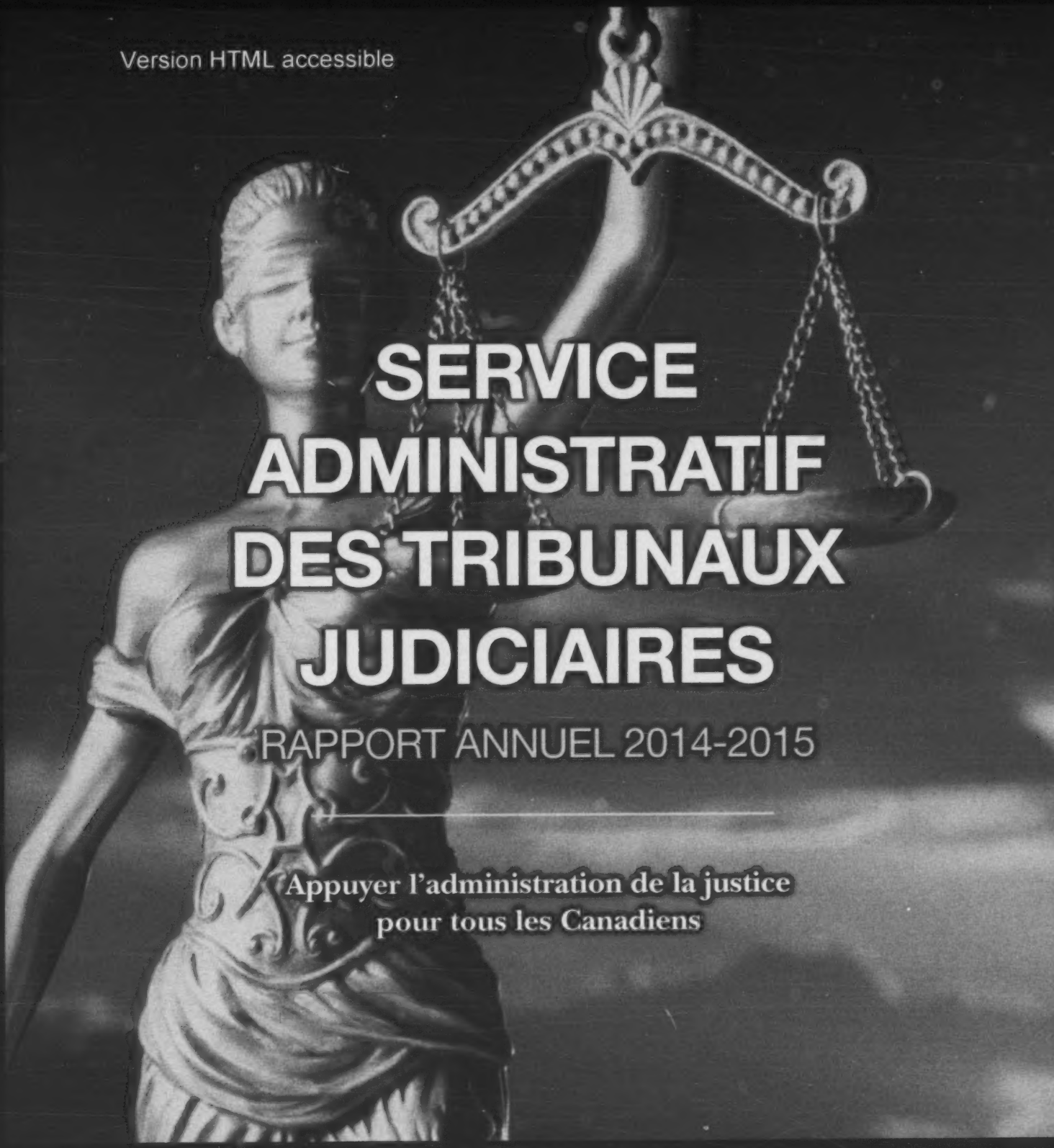

SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES

RAPPORT ANNUEL 2014-2015

Appuyer l'administration de la justice pour tous les Canadiens

Service administratif des tribunaux judiciaires | Courts Administration Service

Canada

MESSAGE DE L'ADMINISTRATEUR EN CHEF

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel 2014-2015 du Service administratif des tribunaux judiciaires (SATJ), qui fait état des progrès réalisés au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2015.

À bien des égards, 2014-2015 a été un exercice rempli de défis, mais aussi une année de progrès. Malgré les pressions liées à la charge de travail et aux ressources limitées, les employés du SATJ ont travaillé sans relâche pour offrir des services de soutien de qualité à la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt. Ce faisant, ils ont fait preuve d'un engagement résolu et d'un grand professionnalisme, ce qui a permis au SATJ d'appuyer efficacement l'administration de la justice.

Des progrès constants ont été réalisés relativement à bon nombre de dossiers importants et complexes. En particulier, le SATJ a maintenu sa demande de financement au titre de l'intégrité des programmes et a entrepris des démarches concrètes et innovatrices pour accroître les mesures de sécurité essentielles au soutien des activités judiciaires, tant sur le plan de la sécurité physique que sur le plan de la sécurité des technologies de l'information (TI). Des améliorations essentielles ont été apportées à notre infrastructure et à nos systèmes des TI afin d'ouvrir la voie à des possibilités futures quant à la prestation d'outils et de services modernes qui répondent mieux aux besoins des membres des cours, de leurs utilisateurs et de nos employés.

Le bien-être de nos employés est demeuré une priorité clé, particulièrement dans un contexte caractérisé par une charge de travail croissante. À cet égard, nous avons pris des mesures visant à accroître les possibilités de formation et avons continué de déployer des efforts pour maintenir un dialogue ouvert entre les employés et les cadres supérieurs.

L'exercice s'est terminé sur une note positive avec l'annonce, dans le budget fédéral de 2015, d'un montant de 19 millions de dollars sur cinq ans destiné aux investissements liés à la sécurité physique et des TI pour les cours fédérales et les bureaux du greffe de l'ensemble du pays. Bien que cette annonce constitue une étape importante dans la réalisation des grandes priorités en matière de sécurité, les pressions constantes exercées sur nos ressources exigent de notre part des efforts soutenus pour établir un modèle de financement viable et à long terme pour le maintien des services judiciaires et de greffe essentiels et un plein accès à la justice.

En bref, l'exercice 2015-2016 promet d'être une année déterminante pour le SATJ, et je tiens à témoigner ma reconnaissance aux juges en chef, aux membres des cours et à nos employés, qui nous aident continuellement à relever les défis auxquels nous sommes confrontés et à tirer profit des possibilités qui s'offrent à nous.

Daniel Gosselin, FCPA, FCA
Administrateur en chef

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I – Aperçu 1
- Raison d'être 1
- Responsabilités 1
- Indépendance judiciaire 1
- Prestation de services dans l'ensemble du Canada 2

PARTIE II – Structure organisationnelle et gouvernance 3
- Rôle de l'administrateur en chef 3
- Services judiciaires et du greffe 4
- Services ministériels 4
- Comités supérieurs 5

PARTIE III – Les cours que nous servons 7
- La Cour d'appel fédérale 7
- La Cour fédérale 8
- La Cour d'appel de la cour martiale du Canada 10
- La Cour canadienne de l'impôt 11

PARTIE IV – Bilan de l'année 12
- Priorités 12
  - Sécurité 12
  - Technologie 13
  - Ressources financières 14
  - Ressources humaines 15
- Points saillants 15
  - Services judiciaires 15
  - Services du greffe 16
  - Services ministériels 17

PARTIE V – Faits saillants des états financiers 18

ANNEXE I – Acronymes 21

ANNEXE II – Glossaire 22

ANNEXE III – Communiquez avec nous 24

PARTIE I
Aperçu

RAISON D'ÊTRE

Le Service administratif des tribunaux judiciaires (SATJ) a été créé en 2003, au moment de l'entrée en vigueur de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*. Le rôle du SATJ est de fournir, de manière efficace, des services judiciaires, des services de greffe et des services ministériels à quatre cours supérieures d'archives, soit la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt. La *Loi* accroît l'indépendance judiciaire en chargeant un organisme indépendant du gouvernement du Canada d'assurer les services administratifs des tribunaux et accroît la responsabilité à l'égard de l'utilisation des fonds publics.

RESPONSABILITÉS

Le SATJ reconnaît l'indépendance des cours dans la conduite de leurs affaires et vise à fournir à chacune des services administratifs et des services de greffe efficaces et de qualité. En vertu de l'article 2 de la *Loi*, la SATJ a pour mandat :

- de favoriser la coordination au sein de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale et de la Cour canadienne de l'impôt et la coopération entre elles, pour faciliter la prestation à celles-ci de services administratifs efficaces;
- d'accroître l'indépendance judiciaire en chargeant une organisation indépendante du gouvernement du Canada d'assurer les services administratifs des tribunaux et de confirmer le rôle des juges en chef et des juges en ce qui concerne l'administration des tribunaux;
- d'accroître la responsabilité à l'égard de l'utilisation de fonds publics pour l'administration des tribunaux tout en réitérant le principe de l'indépendance judiciaire.

INDÉPENDANCE JUDICIAIRE

L'indépendance judiciaire est une pierre angulaire du système judiciaire canadien. Selon la Constitution, le pouvoir judiciaire est distinct et indépendant des deux autres pouvoirs, soit l'exécutif et le législatif. Cette indépendance garantit que les juges rendent des décisions libres de toute influence et fondées uniquement sur les faits et le droit. Elle comporte trois composantes : la sécurité de mandat, la sécurité financière et l'indépendance administrative.

NOTRE MISSION

Fournir des services judiciaires, de greffe et ministériels opportuns et adéquats aux quatre cours supérieures et à leurs clients, de la manière la plus innovatrice et rentable, tout en faisant la promotion d'un milieu de travail sain et en encourageant la contribution continue des employés à l'excellence de la prestation de services.

NOS VALEURS

Transparence – Notre but est de fournir un accès opportun et libre à une information claire et précise.

Respect – Nous reconnaissons que nos employés ont le droit de travailler dans un environnement libre de tout harcèlement où chacun peut exprimer librement ses opinions sans crainte de récriminations ou de représailles.

Innovation – Nous encourageons un milieu de travail qui favorise la créativité et les nouvelles idées pour améliorer nos façons de faire et la qualité de nos services.

Bien-être – Nous favorisons des attitudes, des activités et des programmes au travail qui stimulent l'enthousiasme et l'esprit d'équipe et qui procurent un sentiment d'appartenance; qui peuvent améliorer la santé physique et mentale en général; et qui facilitent, encouragent et favorisent un milieu de travail agréable et l'équilibre entre le travail et la vie privée.

Excellence – Nous nous efforçons d'être exemplaires dans toutes nos actions.

PRESTATION DE SERVICES DANS L'ENSEMBLE DU CANADA

Les quatre cours que sert le SATJ sont des cours itinérantes, c'est-à-dire qu'elles siègent et entendent des cas partout au Canada. En 2014-2015, des services destinés aux cours et aux bureaux du greffe ont été fournis dans toutes les provinces et tous les territoires par l'entremise d'un réseau de douze bureaux permanents, ainsi qu'en vertu d'ententes avec les tribunaux fédéraux et huit cours provinciales et territoriales. Les deux bureaux à Ottawa sont l'administration centrale des quatre cours. Les principaux bureaux régionaux se trouvent à Vancouver, Toronto et Montréal, et les bureaux locaux sont situés à Calgary, Edmonton, Winnipeg, Québec, Halifax, Fredericton et St. Johns. La construction du bureau de Terre-Neuve, entamée en 2014-2015, devrait être achevée en 2015-2016. En 2014-2015, 596 employés étaient affectés à la prestation de services aux cours.

Appuyer l'accès à la justice dans l'ensemble du Canada

PARTIE II
Structure organisationnelle et gouvernance

La structure organisationnelle est conçue pour offrir le meilleur soutien possible au SATJ dans l'accomplissement de son mandat et pour accroître le leadership et la coordination à tous les échelons. L'équipe de la haute gestion est composée de l'administrateur en chef et de deux administrateurs en chef adjoints.

SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES
ADMINISTRATEUR EN CHEF
Daniel Gosselin

DIRIGEANT PRINCIPAL DE LA VÉRIFICATION

DIRECTEUR, SECRÉTARIAT CORPORATIF COMMUNICATIONS ET PLANIFICATION STRATÉGIQUE
Lucia Fevrier-President (intérimaire)

SERVICES JUDICIAIRES ET DU GREFFE
ADMINISTRATEUR EN CHEF ADJOINT
Richard Tardif

SERVICES MINISTÉRIELS
ADMINISTRATEUR EN CHEF ADJOINT
ET DIRIGEANT PRINCIPAL DES FINANCES
Francine Côté

RÔLE DE L'ADMINISTRATEUR EN CHEF

L'administrateur en chef du SATJ agit à titre d'administrateur général de l'organisation et doit rendre des comptes au Parlement, par l'intermédiaire du ministre de la Justice.

Selon les paragraphes 7(2) et 7(3) de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*, l'administrateur en chef exerce les pouvoirs nécessaires pour :

- voir à la prestation de services administratifs efficaces et à la gestion efficiente de ceux-ci, notamment en ce qui a trait aux locaux, aux bibliothèques, aux services généraux et à la dotation en personnel;
- de concert avec les juges en chef des quatre cours, organiser les activités de greffe et préparer les budgets de fonctionnement de ces cours et du SATJ.

Selon l'article 8 de la *Loi*, les juges en chef ont autorité sur tout ce qui touche les fonctions judiciaires de leur tribunal respectif. Ils ont notamment les pouvoirs de fixer les séances du tribunal, d'affecter des juges aux séances, de fixer le calendrier des sessions et les lieux où chaque juge doit siéger, et de déterminer la charge annuelle, mensuelle et hebdomadaire totale de travail de chacun des juges. En outre, les fonctionnaires, auxiliaires et autres employés du SATJ exercent leurs fonctions à l'égard des attributions qu'une règle de droit confère au pouvoir judiciaire, en conformité avec les instructions du juge en chef.

Les paragraphes 7(4) et 9(1) de la *Loi* prévoient deux limites précises aux pouvoirs de l'administrateur en chef :

- l'administrateur en chef ne peut exercer des attributions qu'une règle de droit confère au pouvoir judiciaire;
- un juge en chef peut, par des instructions écrites, ordonner à l'administrateur en chef de faire toute chose relevant de la compétence de celui-ci.

Cette mesure a été prévue pour assurer l'indépendance institutionnelle des quatre cours fédérales des autres pouvoirs de l'État, soit le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, tout en prévoyant une certaine responsabilité quant à l'utilisation des deniers fournis par le Parlement pour l'administration des cours.

SERVICES JUDICIAIRES ET DU GREFFE

Les Services judiciaires offrent des services juridiques et du soutien administratif judiciaire pour aider les membres de la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt à s'acquitter de leurs fonctions judiciaires. Ces services sont fournis par des conseillers juridiques, des administrateurs judiciaires, des auxiliaires juridiques, des jurilinguistes, des adjointes judiciaires, le personnel de la bibliothèque et des préposés aux audiences, sous la direction des quatre juges en chef.

Les services du greffe relèvent de la compétence de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt. Les greffes traitent les documents légaux, renseignent les parties sur les procédures de la cour, maintiennent les dossiers de la cour, participent aux audiences, appuient et assurent l'exécution des ordonnances de la cour, et collaborent étroitement avec les bureaux des quatre juges en chef pour faire en sorte que les audiences soient tenues et que les décisions soient rendues avec diligence. Les services du greffe sont fournis dans toutes les provinces et tous les territoires par l'entremise d'un réseau de bureaux permanents, ainsi qu'en vertu d'ententes avec les partenaires provinciaux et territoriaux.

SERVICES MINISTÉRIELS

La Direction générale des services ministériels appuie une gamme d'opérations et de fonctions ministérielles en gérant les activités et les ressources qui visent l'ensemble de l'organisation. La Direction générale fournit également des services opérationnels clés pour aider les quatre cours et leurs bureaux du greffe respectifs à mener à bien leurs activités. Les services offerts par la Direction générale sont les suivants : gestion des finances et du matériel; ressources humaines; gestion de l'information et technologie de l'information (GI/TI); services de sécurité, administratifs et de gestion des biens immobiliers; gestion de projet et analyse opérationnelle.

COMITÉS SUPÉRIEURS

La gouvernance du SATJ est facilitée par un nombre de comités, lesquels aident à déterminer les besoins de chaque cour et à prendre des décisions avisées sur des questions clés.

LE COMITÉ DIRECTEUR SATJ DES JUGES EN CHEF

Le Comité directeur SATJ des juges en chef aide l'administrateur en ce qui concerne les priorités, les risques, les affectations budgétaires et d'autres enjeux importants qui touchent le fonctionnement des cours. Ce comité est appuyé par trois comités nationaux des juges (sécurité, GI/TI et locaux) et est composé de représentants de chacune des cours et du SATJ.

Le Comité directeur SATJ des juges en chef a pour mandat de fournir une tribune de discussion au sujet de décisions qui touchent la gouvernance du SATJ et de questions qui touchent les relations du SATJ avec ses partenaires fédéraux, afin de préserver l'indépendance judiciaire, en conformité avec l'objet de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires* (art. 2) et avec les pouvoirs et attributions des juges en chef et de l'administrateur en chef qui y sont enchâssés. L'administrateur en chef préside le Comité.

COMITÉS CONSULTATIFS NATIONAUX DES JUGES

Trois comités consultatifs nationaux des juges axés respectivement sur la sécurité, la GI/TI et les locaux facilitent l'engagement et la collaboration des cours sur les décisions qui se rapportent à leurs domaines respectifs. Des représentants judiciaires de chacune des quatre cours siègent à chaque comité et sont appuyés par des membres fonctionnels du SATJ. Les comités présentent leurs recommandations au Comité directeur SATJ des juges en chef, pour examen et approbation. Les trois comités sont présidés par l'administrateur en chef.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif est l'organe décisionnel le plus élevé de l'organisation. Son mandat est d'appuyer l'administrateur en chef dans la prise de décisions éclairées et responsables relativement à la gestion et à l'administration de l'organisation ainsi qu'aux services qu'elle fournit aux quatre cours. Le Comité exécutif sert de tribune pour établir l'orientation stratégique sur un large éventail de questions, en définissant les besoins de l'organisation et en tenant compte des conséquences éventuelles des décisions sur les priorités et les ressources de l'organisation et des quatre cours.

COMITÉ DE LA HAUTE GESTION

Le Comité de la haute gestion occupe un rôle de premier plan dans toute la planification et appuie le processus décisionnel en examinant les questions opérationnelles, les politiques, et formule des recommandations au Comité exécutif. Il est également chargé d'appliquer les décisions finales prises par ce dernier. Il est composé de l'effectif de la direction de l'organisation.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité de vérification offre à l'administrateur en chef des conseils et des recommandations sur le caractère suffisant, la qualité et les résultats en matière d'assurance de la pertinence et du fonctionnement des cadres et des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance du SATJ, y compris les systèmes de responsabilisation et de vérification. Le Comité est composé notamment de l'administrateur en chef, qui préside le Comité, et de deux membres externes : M^{me} Leslie Sandra Holland, C.R., et M. James D. Wright, CPA, CA.

PARTIE III
Les cours que nous servons

Les quatre cours d'archives supérieures fédérales ont été créées par le Parlement du Canada en application du pouvoir que lui confère l'article 101 de la *Loi constitutionnelle de 1867* d'établir des tribunaux « pour la meilleure administration des lois du Canada ». Les services offerts par le SATJ permettent aux personnes, aux entreprises, aux organismes et aux gouvernements fédéral et provinciaux de porter des litiges et autres questions devant les cours, et par ailleurs permettent aux cours d'entendre et de régler les affaires qui leur sont soumises avec toute l'équité, la rapidité et l'efficacité possibles.

LA COUR D'APPEL FÉDÉRALE

La Cour d'appel fédérale est une cour supérieure d'archives nationale, bilingue et bijuridique, qui a compétence pour entendre les appels de décisions et ordonnances, qu'elles soient définitives ou interlocutoires, de la Cour fédérale et de la Cour canadienne de l'impôt. Elle exerce un pouvoir de contrôle sur les décisions de certains tribunaux fédéraux, en vertu de l'article 27 de la *Loi sur les Cours fédérales*, et peut également entendre les appels interjetés en vertu d'autres lois du Parlement. De l'information supplémentaire au sujet de la Cour d'appel fédérale se trouve au **www.fca-caf.gc.ca**.

Le tableau suivant donne un aperçu de la charge de travail gérée par les employés de la Direction générale des services judiciaires et du greffe à l'appui de la Cour d'appel fédérale.

Cour d'appel fédérale	**2014-2015**	**2013-2014**	**2012-2013**	**2011-2012**	**2010-2011**
Procédures intentées ou déposées	621	496	595	471	527
Jugements, ordonnances et directives traités par le greffe	1 792	1 600	1 554	1 588	1 674
Dossiers préparés pour l'audience et entendus par la cour	253	289	278	334	370
Jours d'audience	176	185	187	226	246
Inscriptions enregistrées	24 474	21 053	20 622	20 566	20 632
Total des décisions	**474**	**541**	**490**	**511**	**565**

Procédures en cours au 31 mars	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011
Appels de la Cour fédérale (jugement définitif)	197	169	122	137	131
Appels de la Cour fédérale (jugement interlocutoire)	72	64	58	46	35
Appels de la Cour canadienne de l'impôt	179	95	86	96	145
Demandes de contrôle judiciaire	69	47	182	65	75
Autres	38	38	19	16	17
Total	**555**	**413**	**467**	**360**	**403**
Statut des causes au 31 mars	**2014-2015**	**2013-2014**	**2012-2013**	**2011-2012**	**2010-2011**
Non mises en état	327	267	251	234	258
Mises en état	48	44	23	28	37
Regroupées	70	32	119	20	22
Décisions prises en délibéré	29	28	15	24	18
Audiences prévues	56	21	43	36	46
Sursis	25	21	16	18	22
Total	**555**	**413**	**467**	**360**	**403**

LA COUR FÉDÉRALE

La Cour fédérale est une cour supérieure d'archives nationale bilingue et bijuridique de première instance qui entend et règle les litiges qui relèvent de la compétence fédérale. La *Loi sur les Cours fédérales* confère à la Cour fédérale la plupart de ses pouvoirs, mais plus d'une centaine d'autres lois fédérales lui donnent aussi compétence. La Cour fédérale a compétence en première instance, mais non compétence exclusive, pour les actions intentées par la Couronne ou contre celle-ci (y compris les revendications liées au droit autochtone) et pour les instances touchant le droit de l'amirauté et le droit de la propriété intellectuelle. Elle a compétence exclusive pour entendre certaines causes touchant la sécurité nationale. Elle a également compétence exclusive pour entendre des demandes de contrôle judiciaire visant des décisions administratives de la plupart des conseils, commissions et tribunaux fédéraux, dont notamment les décisions rendues par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. De l'information supplémentaire au sujet de la Cour fédérale se trouve au **www.fct-cf.gc.ca**.

Le tableau suivant donne un aperçu de la charge de travail gérée par les employés de la Direction générale des services judiciaires et du greffe à l'appui de la Cour fédérale.

Cour fédérale	**2014-2015**	**2013-2014**	**2012-2013**	**2011-2012**	**2010-2011**
Procédures intentées ou déposées	35 731	37 275	38 441	31 527	30 786
Procédures générales et immigration	9 722	10 153	13 940	12 379	9 766
Certificat – *Loi de l'impôt*	14 816	14 846	13 277	10 737	12 333
Certificat – *Loi sur la taxe d'accise*	10 792	11 956	10 795	7 789	8 147
Autres instruments et certificats	401	320	429	622	540
Jugements, ordonnances et directives traités par le greffe	20 561	20 864	23 387	22 184	21 205
Dossiers préparés pour l'audience et entendus par la cour	4 223	4 065	5 493	4 385	4 215
Jours d'audience	3 109	3 057	3 042	2 961	2 996
Inscriptions enregistrées	259 077	261 071	287 878	254 147	238 525
Total des décisions – procédures générales et immigration	**9 030**	**11 460**	**11 610**	**10 555**	**9 362**
Procédures en cours au 31 mars	**2014-2015**	**2013-2014**	**2012-2013**	**2011-2012**	**2010-2011**
Autochtone	210	216	232	240	210
Autres appels prévus par la loi	199	196	156	142	120
Amirauté	205	196	233	234	270
Propriété intellectuelle	485	543	532	548	626
Immigration	5 657	5 251	6 835	4 705	2 895
Couronne	669	456	341	291	315
Contrôle judiciaire	840	859	783	747	702
Règlement sur les médicaments brevetés	55	67	88	74	71
Total	**8 320**	**7 784**	**9 200**	**6 981**	**5 209**
Statut des causes au 31 mars	**2014-2015**	**2013-2014**	**2012-2013**	**2011-2012**	**2010-2011**
Non mises en état	3 663	3 703	6 477	4 650	3 511
Mises en état	632	1,323	1,490	759	570
Regroupées	776	197	64	37	61
Décisions prises en délibéré	204	160	208	207	144
Audiences prévues	911	594	641	636	481
Sursis	2 134	1 807	320	692	442
Total	**8 320**	**7 784**	**9 200**	**6 981**	**5 209**

LA COUR D'APPEL DE LA COUR MARTIALE DU CANADA

La Cour d'appel de la cour martiale du Canada est une cour supérieure d'archives nationale bilingue qui entend les appels des décisions des cours martiales, lesquelles sont des tribunaux militaires constitués en vertu de la *Loi sur la défense nationale* et saisis d'affaires relevant du *Code de discipline militaire*. De l'information supplémentaire au sujet de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada se trouve **www.cmac-cacm.ca**.

Le tableau suivant donne un aperçu de la charge de travail gérée par les employés de la Direction générale des services judiciaires et du greffe à l'appui de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada.

La Cour d'appel de la cour martiale du Canada	**2014-2015**	**2013-2014**	**2012-2013**	**2011-2012**	**2010-2011**
Procédures intentées ou déposées	10	11	9	6	5
Jugements, ordonnances et directives traités par le greffe	36	53	27	24	33
Dossiers préparés pour l'audience et entendus par la cour	3	14	3	8	3
Jours d'audience	3	13	3	8	2
Inscriptions enregistrées	453	535	282	260	311
Total des décisions	**10**	**9**	**5**	**5**	**10**
Procédures en cours au 31 mars	**2014-2015**	**2013-2014**	**2012-2013**	**2011-2012**	**2010-2011**
Demande de révision d'une décision	0	0	0	0	0
Avis d'appel	8	10	8	5	4
Demande d'examen d'un engagement	0	0	0	0	0
Avis de requête introductive d'appel	0	0	0	0	0
Total	**8**	**10**	**8**	**5**	**4**
Statut des causes au 31 mars	**2014-2015**	**2013-2014**	**2012-2013**	**2011-2012**	**2010-2011**
Non mises en état	5	5	5	2	1
Mises en état	1	0	1	1	1
Regroupées	0	0	0	0	0
Décisions prises en délibéré	2	5	0	2	0
Audiences prévues	0	0	2	0	2
Sursis	0	0	0	0	0
Total	**8**	**10**	**8**	**5**	**4**

LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

La Cour canadienne de l'impôt est une cour supérieure d'archives nationale bilingue et bijuridique de première instance qui a compétence exclusive pour entendre les appels et les renvois découlant de l'application de 14 lois du Parlement. La plupart des appels déposés à la Cour visent des affaires découlant de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, de la partie IX de la *Loi sur la taxe d'accise* (TPS), de la partie IV de la *Loi sur l'assurance-emploi* et la partie I du *Régime de pensions du Canada*. La Cour canadienne de l'impôt a été constituée en vertu de l'article 4 de la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt*. De l'information supplémentaire au sujet de la Cour canadienne de l'impôt se trouve au **www.tcc-cci.gc.ca**.

Le tableau suivant donne un aperçu de la charge de travail gérée par les employés de la Direction générale des services judiciaires et du greffe à l'appui de la Cour canadienne de l'impôt.

La Cour canadienne de l'impôt	**2014-2015**	**2013-2014**	**2012-2013**	**2011-2012**	**2010-2011**
Procédures intentées ou déposées	5 455	5 316	5 381	4 750	4 222
Jugements, ordonnances et directives traités par le greffe	12 751	12 031	9 544	9 637	11 793
Dossiers préparés pour l'audience et entendus par la cour	1 128	1 059	914	984	1 182
Jours d'audience*	1 738	1 835	1 800	1 908	2 126
Inscriptions enregistrées	170 241	177 342	147 884	147 484	158 102
Total des décisions	**5 219**	**5 634**	**4 406**	**4 859**	**4 998**
Procédures en cours au 31 mars	**2014-2015**	**2013-2014**	**2012-2013**	**2011-2012**	**2010-2011**
Taxe sur les produits et services	1 248	1 086	1 390	1 299	1 145
Impôt sur le revenu	6 804	6 410	6 335	5 482	5 616
Assurance-emploi et Régime de pensions du Canada	462	484	470	224	291
Autres	19	4	25	157	167
Total	**8 533**	**7 984**	**8 220**	**7 162**	**7 219**
Statut des causes au 31 mars	**2014-2015**	**2013-2014**	**2012-2013**	**2011-2012**	**2010-2011**
Non mises en état	1 485	1 134	1 417	1 432	789
Mises en état	1 535	1 425	1 897	1 450	2 355
Décisions prises en délibéré	125	134	110	95	149
Attente d'un échéancier	84	154	267	150	107
Audiences prévues	1 770	1 466	1 074	1 150	764
Instances à gestion spéciale	1 490	2 214	1 747	1 454	1 724
Attente d'une autre décision	2 044	1 457	1 708	1 431	1 331
Total	**8 533**	**7 984**	**8 220**	**7 162**	**7 219**

**Pour la Cour canadienne de l'impôt, le nombre de « jours d'audience » représente le nombre de jours d'audience prévus.*

PARTIE IV
Bilan de l'année

PRIORITÉS

SÉCURITÉ

Renforcer la sécurité pour protéger les membres des cours, les utilisateurs et les employés

En 2014-2015, la sécurité est demeurée une priorité clé du SATJ. Des efforts ont été déployés pour s'assurer que les membres des cours, les utilisateurs et les employés puissent évoluer dans un environnement opérationnel sûr et sécuritaire. En raison de la mise à contribution croissante des ressources limitées – phénomène découlant en partie des nouveaux besoins en matière de sécurité des cours, des risques émergents sur la scène internationale et du financement insuffisant des initiatives en matière de sécurité – le SATJ s'est vu contraint de prendre des mesures concrètes et innovatrices pour accroître les mesures de sécurité essentielles aux activités judiciaires, tant sur le plan de la sécurité physique que sur le plan de la sécurité des technologies de l'information (TI).

Prendre des mesures concrètes et innovatrices pour améliorer la sécurité

Le SATJ a révisé son programme de sécurité nationale ainsi que la stratégie, les plans d'action, les politiques et les procédures connexes afin d'y intégrer les résultats de l'évaluation des menaces et des risques (EMR) effectuée en 2013-2014. Ces efforts ont contribué à l'obtention de fonds, prévus dans le budget de 2015, en vue d'accroître la sécurité physique et des TI pour les cours fédérales, et favorisent une approche uniformisée pour une gestion efficace des risques pour la sécurité partout au Canada.

Afin de s'assurer que le système judiciaire du Canada continue de fonctionner de façon optimale et que les membres des cours, les plaideurs, les avocats et le public sont en sécurité, des améliorations ont été apportées à la sécurité physique des installations du SATJ. En particulier, le SATJ a achevé les améliorations à ses systèmes d'intervention d'urgence afin d'assurer une approche rapide et cohérente à l'égard des situations d'urgence. Des améliorations ont aussi été apportées aux contrôles d'accès, et les critères de base du programme des agents de sécurité des cours ont été revus afin de mieux répondre aux exigences en évolution de la sécurité des cours.

Conformément aux recommandations découlant de l'EMR, une approche stratégique de la gestion de la sécurité fondée sur le risque a été adoptée, y compris la formalisation et le renforcement des partenariats avec les intervenants internes et externes. Grâce à l'analyse continue, la collaboration et l'échange d'information sur les évaluations et les enquêtes relatives aux menaces et aux risques avec la collectivité policière, il a été possible de mettre au point des stratégies d'atténuation efficaces. Cette approche a favorisé l'anticipation des menaces et la mise en œuvre proactive de mesures d'atténuation.

En outre, le Plan de continuité des activités du SATJ a été achevé en vue de permettre la disponibilité continue des services et des biens essentiels en cas d'interruption imprévue des activités et la reprise des services après un sinistre. Le Plan est aligné sur la Politique du gouvernement sur la sécurité et la Norme de sécurité opérationnelle – Programme de planification de la continuité des activités et il appuie les stratégies d'atténuation définies dans le Cadre de gestion des risques organisationnels du SATJ.

Il est essentiel que les mesures de sécurité des TI soient robustes pour protéger l'information judiciaire de nature délicate contre les risques éventuels. En 2014-2015, des efforts ont été déployés pour rehausser la sécurité de la TI au SATJ, et, les procédures et processus connexes ont été revus et communiqués aux membres des cours et aux employés afin de promouvoir les pratiques exemplaires pour la protection optimale de l'information. La sécurité de l'information judiciaire a continué de s'aligner sur les exigences du plan d'action en matière de sécurité des renseignements judiciaires du Conseil canadien de la magistrature.

TECHNOLOGIE

Sécuriser et moderniser la technologie

Les systèmes qui appuient le processus judiciaire sont indispensables au déroulement des activités judiciaires, à la gestion des documents judiciaires et à la prestation des services judiciaires et du greffe aux cours et à leurs utilisateurs. Il s'agit notamment du Système de gestion de la cour et du greffe, de l'archivage électronique, du balayage électronique, de l'enregistrement audionumérique et de la technologie de vidéoconférence. Ces systèmes, qui sont largement tributaires de l'infrastructure informatique qui les soutient, doivent favoriser un accès économique et rapide à la justice.

Enrayer les obstacles à l'utilisation des services électroniques afin d'ouvrir la voie à l'utilisation accrue de la technologie

En 2014-2015, le SATJ a continué d'entretenir et de mettre à jour son infrastructure essentielle de TI pour assurer la continuité de ses opérations et atténuer les risques technologiques dans la mesure du possible. Une évaluation de son architecture des TI et de son environnement informatique a été menée afin d'évaluer la capacité du réseau et de l'infrastructure à répondre aux besoins actuels et futurs. Cette évaluation a permis de cerner certains secteurs nécessitant une attention particulière pour répondre aux exigences de service actuelles et permettre de passer à des services électroniques d'information judiciaires entièrement intégrés et sécurisés.

Le SATJ a révisé sa feuille de route du rendement du réseau informatique en tenant compte des résultats de l'évaluation de son architecture des TI et de son environnement informatique, en s'attardant particulièrement à stabiliser les plateformes du réseau et à mettre à niveau l'infrastructure des TI afin de répondre aux exigences électroniques des cours. Des progrès ont été accomplis en ce qui a trait à la résolution des problèmes de rendement du réseau, et des efforts ont été déployés pour fournir aux employés de l'équipement et des outils informatiques qui appuient mieux le fonctionnement efficace et sécuritaire des cours.

La migration vers de nouveaux services Internet et intranet a été effectuée en vue d'améliorer la connectivité dans ses bureaux et pour les membres des cours en déplacement. Des essais et des consultations approfondies ont été effectués avec l'équipe de consultation des cours en matière de TI afin de mieux répondre aux besoins des cours itinérantes. De plus, le SATJ a amorcé le déploiement de son nouvel environnement bureautique Windows 7 et Microsoft Office 2010 et assuré une formation parallèle aux employés et aux membres des cours pour faciliter la transition vers ce nouvel environnement. Des composantes clés du système d'exploitation de réseau ont aussi été mises à niveau.

Tout au long de la période visée par le présent rapport, le SATJ a continué de mener des évaluations des besoins et de collaborer étroitement avec les membres des cours pour augmenter les services à la clientèle et mieux répondre aux besoins évolutifs des cours et des plaideurs. Conformément à cet objectif, le SATJ a établi une nouvelle structure de prestation de services afin de maximiser l'utilisation de ses ressources.

RESSOURCES FINANCIÈRES

Maximiser l'utilisation des ressources limitées

Répondre aux exigences en matière de service

En 2014-2015, le SATJ était encore une fois confronté à d'importantes difficultés financières qui l'empêchaient d'aller de l'avant pour certaines initiatives essentielles et entravaient considérablement sa capacité à pleinement exécuter ses programmes. Les répercussions de la hausse des dépenses non discrétionnaires associée à l'augmentation du nombre d'audiences s'étendant sur plusieurs jours, la charge de travail accrue des cours, l'augmentation des demandes de services, les nominations judiciaires non financées, les modifications apportées aux lois et aux règlements dans l'ensemble du gouvernement, différentes mesures de compression des coûts et les pressions inflationnistes ont mené à des graves problèmes au chapitre de l'intégrité des programmes. Pour faire face à ce défi, le SATJ a continué de travailler en collaboration avec les organismes centraux et les intervenants afin de trouver des solutions viables à long terme à ses problèmes d'intégrité des programmes. Cependant, le besoin de financement au titre de l'intégrité des programmes n'a pas été comblé de façon permanente.

Dans l'esprit de l'approche adoptée l'année précédente, le SATJ s'est largement appuyé sur des exercices de planification et de priorisation des activités, lesquels ont permis la réaffectation ou le réalignement périodique des ressources de manière à respecter les priorités opérationnelles en évolution des cours et à répondre le mieux possible aux demandes de services. Le SATJ a également continué de renforcer ses activités de gouvernance et de gestion des risques ainsi que ses mécanismes de contrôle interne de façon à faire de meilleures prévisions et à répondre avec plus de souplesse aux besoins évolutifs des cours tout en gérant les risques.

Dans le Budget 2015, le gouvernement du Canada a annoncé son projet d'investir, à compter de 2015-2016, 19 millions de dollars sur cinq ans pour la sécurité physique et des TI des cours fédérales. Les améliorations apportées à la sécurité physique – caméras, personnel de sécurité et outils de contrôle additionnels – assureront la sécurité et le fonctionnement adéquat des cours. Les investissements dans les améliorations de la sécurité des TI contribueront également à la protection contre les atteintes à la sécurité et permettront aux cours de continuer à protéger la confidentialité judiciaire et celle des renseignements personnels et des renseignements commerciaux de nature délicate en leur possession. En bref, le financement annoncé permettra de répondre aux exigences en matière de sécurité des cours et du SATJ; toutefois, d'autres secteurs essentiels comme la TI, les systèmes de soutien judiciaire et la capacité du greffe continuent de faire l'objet de graves problèmes au chapitre de l'intégrité des programmes.

Enfin, l'empreinte environnementale de l'organisation a été réduite grâce au soutien actif de l'initiative pangouvernementale appelée « Écologisation des opérations gouvernementales », qui comprend des pratiques pour réduire la consommation de papier, le partage accru de l'équipement informatique et l'usage plus fréquent de vidéoconférences pour réduire le besoin de se déplacer.

RESSOURCES HUMAINES

Mobiliser et habiliter les employés

Investir dans la formation des employés et favoriser un dialogue constructif

En 2014-2015, le SATJ a mis en œuvre la nouvelle Directive sur la gestion du rendement du gouvernement du Canada, qui est entrée en vigueur le 1er avril 2014. Cette directive, qui préconise d'un engagement commun envers une culture soutenue de haut rendement, donnera de meilleurs outils aux gestionnaires pour reconnaître et récompenser l'excellence, travailler avec tous les employés pour maximiser leur potentiel et agir avec fermeté devant le rendement insatisfaisant.

Le SATJ a publié son nouveau calendrier intégré d'apprentissage et de perfectionnement, qui offre des occasions de perfectionnement et de formation aux employés. Pour fournir des possibilités d'apprentissage supplémentaires, le SATJ a appuyé l'engagement pangouvernemental en matière d'apprentissage pris par le gouvernement fédéral dans le cadre d'Objectif 2020, par l'entremise de l'École de la fonction publique du Canada. Des plans pour améliorer la formation opérationnelle ont aussi été élaborés pour mieux répondre aux besoins de perfectionnement des agents du greffe et des adjoints judiciaires. Cela comprenait des plans pour mettre à jour le contenu de la formation et restructurer les modules afin de permettre une plus grande souplesse et la prestation en temps opportun de la formation.

Une initiative de mobilisation de la haute direction et des employés a été prise pour demander l'avis des employés et traiter les problèmes qu'ils soulèvent. Cette insistance sur la mobilisation avait pour but d'entretenir le flux des idées mises de l'avant par les employés et de permettre à la direction de saisir les occasions d'appuyer ces derniers.

Le SATJ a publié son nouveau code de conduite, qui s'aligne sur le Code de valeurs et d'éthique du secteur public et qui décrit les valeurs et les normes d'éthique auxquelles la direction et les employés du SATJ doivent adhérer. Le nouveau code aidera à reconnaître et traiter les risques éthiques et les conflits d'intérêts potentiels. Des activités connexes de formation et de communication ont été mises en œuvre durant toute l'année aux fins de sensibilisation.

Enfin, le SATJ a continué à mettre en œuvre les initiatives du plan d'action triennal du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2011 pour aborder les problèmes soulevés par les employés. Les résultats du sondage, qui ont fait l'objet de surveillance, ont affiché des améliorations pour tous les objectifs.

POINTS SAILLANTS

SERVICES JUDICIAIRES

Améliorer l'accès à la justice aux parties qui se représentent elles-mêmes

Les Services judiciaires et du greffe ont offert des conseils clés en matière de gestion stratégique et de droit aux quatre juges en chef et à d'autres membres des cours. De l'assistance a aussi été apportée à un certain nombre de comités de la magistrature et du barreau.

Au cours de la période visée par ce rapport, les Services judiciaires ont appuyé des initiatives de modernisation des *Règles des Cours fédérales* visant à supprimer les obstacles à l'utilisation des services électroniques et à ouvrir la voie à des possibilités futures d'utilisation accrue de la technologie pour la prestation des services judiciaires et de greffe. L'élaboration de recommandations de principe concernant des modifications à apporter aux Règles a contribué à définir des possibilités de simplification et de clarification.

Pour améliorer l'accès à la justice, des ressources ont été mises à la disposition des parties qui se représentent elles-mêmes pour les aider à régler leurs différends de façon rapide et économique. L'accès aux instructions concernant les pratiques judiciaires, à des étapes faciles à suivre pour déposer des procédures judiciaires, à des conseils pour s'y retrouver dans le processus d'audience et à une documentation à jour et simplifiée, a permis d'accroître l'autonomie des parties qui se représentent elles-mêmes.

La hausse du nombre de demandes liées à l'immigration auprès de la Cour fédérale a entraîné une hausse correspondante de la demande de traduction des décisions. De même, l'augmentation importante du nombre de cas pris en charge par la Cour canadienne de l'impôt a entraîné une augmentation substantielle du nombre de parties qui se représentent par elles-mêmes et des coûts non discrétionnaires connexes.

À la suite de l'entrée en vigueur du projet de loi C-43, intitulé *Loi nº 2 sur le plan d'action économique de 2014*, les responsabilités en ce qui concerne le paiement des salaires, des pensions et des prestations des protonotaires et autres dispositions administratives ont été transférées au Commissariat à la magistrature fédérale Canada (CMF). En 2014-2015, le SATJ a travaillé avec les organismes centraux et le CMF pour faciliter le transfert.

SERVICES DU GREFFE

Les Services du greffe sont au cœur du soutien apporté par le SATJ aux cours fédérales. Ils assument toutes les tâches opérationnelles et les tâches de greffe nécessaires au fonctionnement efficient et sans heurt des cours des quatre cours fédérales, ce qui comprend la tenue des dossiers des cours ainsi que la prestation de services et la communication d'information au public. Les Services du greffe ont des bureaux et des effectifs à deux endroits à Ottawa (bureaux principaux des quatre cours) et dans des bureaux régionaux et locaux de dix autres villes du Canada.

Chercher des solutions créatives pour répondre aux demandes croissantes

En 2014-2015, les bureaux du greffe ont été surchargés et ont été appelés à soutenir un grand nombre d'instances portant sur de très nombreux documents. Les pressions de la charge de travail étaient dues principalement au nombre, à la complexité et à la nature des audiences, à la nécessité de soutenir un nombre croissant de parties se représentant elles-mêmes (qui ont généralement besoin de beaucoup plus d'assistance que les plaideurs représentés par un avocat), aux modifications législatives et au volume accru de premières instances et d'audiences.

Les nouvelles exigences des cours, des avancées technologiques et d'autres impératifs ont nécessité le réexamen régulier des *Règles des Cours* et des processus du greffe. Afin de faciliter la mise en œuvre des règles révisées, une formation obligatoire a été fournie aux employés. Cependant, les ressources limitées et le volume accru de travail non discrétionnaire ont réduit la capacité des services

de greffe d'apporter d'importantes améliorations aux activités. Une approche rationnelle de prévision des coûts des audiences a été établie, et des ressources ont été affectées et réaffectées au besoin afin d'atténuer les conséquences de la charge de travail accrue et des dépenses non discrétionnaires.

Compte tenu des limites du réseau de TI du SATJ, les cours et la direction du greffe ont continué de chercher des solutions créatives pour satisfaire aux exigences associées à l'utilisation de la technologie, et ce, tout en soutenant les activités opérationnelles essentielles dans un environnement où les ressources sont limitées et les priorités sont concurrentielles. Pour assurer la prestation continue de services de greffe de qualité aux cours, le SATJ a continué à mettre en œuvre certaines améliorations technologiques dans les salles d'audience, notamment le système d'enregistrement audionumérique, le dépôt électronique, la numérisation et la télécopie électronique.

SERVICES MINISTÉRIELS

En 2014-2015, les nouveaux risques constatés sur la scène internationale et l'évolution des besoins relatifs à la sécurité des cours ont nécessité un examen continu des mesures de sécurité physique et un renforcement du niveau de sensibilisation et de préparation, ainsi qu'une plus grande collaboration avec la collectivité policière afin de faire valoir les intérêts du SATJ. De plus, une attention particulière a été accordée à la sécurité des TI en raison de l'escalade des cybermenaces et des attaques des réseaux du gouvernement du Canada. Pour écarter ce risque potentiel, le SATJ a mis à jour et développé ses politiques, procédures, rôles et responsabilités en matière de sécurité des GI/TI, renforcé ses contrôles et ses normes de sécurité des TI, et effectué des évaluations continues pour atténuer son exposition aux cybermenaces.

Accroître la collaboration avec la communauté policière

Le financement consacré aux améliorations clés de la sécurité physique et des TI des cours fédérales dans le Budget 2015 permettra de veiller à ce que le système judiciaire canadien continue de fonctionner de manière optimale et que les membres des cours, leurs utilisateurs et les employés du SATJ soient en sécurité. Ces investissements faciliteront l'apport d'améliorations clés qui auront des répercussions à l'échelle nationale dans les cours fédérales, les bureaux du greffe et les bureaux administratifs de l'ensemble du Canada. Les améliorations apportées à la sécurité physique – caméras, personnel de sécurité et outils de contrôle additionnels – de même qu'aux TI aideront à prévenir les atteintes à la sécurité.

L'évaluation de l'architecture des TI et de l'environnement informatique commandée en 2014-2015 a décrit les améliorations et les correctifs qu'il faudra apporter au réseau pour permettre le déploiement de nouvelles solutions opérationnelles pour répondre aux besoins en évolution des cours, des plaideurs et du SATJ. Une fois les résultats intégrés à notre feuille de route révisée du rendement des TI, l'évaluation se poursuivra en même temps que celle des ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre des plans.

Le projet de déménagement du bureau de Montréal a été commencé en collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Le contrat de location actuel de l'immeuble expira en 2019. À cet effet, le SATJ a travaillé à obtenir le financement visant à couvrir les coûts pour les juges, et les coûts liés à un aménagement à des fins particulières et le mobilier nécessaire pour ce projet. De plus, le SATJ a effectué des rénovations dans ses bureaux d'Edmonton et d'Halifax. La fin des travaux de construction du bureau de Terre-Neuve amorcés, en 2014-2015, est prévue pour 2015-2016.

PARTIE V
Faits saillants des états financiers

Les faits saillants exposés dans la présente section sont tirés des états financiers du SATJ et sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les états financiers ont été établis en utilisant les conventions comptables du gouvernement du Canada, qui reposent sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

Service administratif des tribunaux judiciaires

État condensé des opérations (non audité)

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 (en dollars)

INFORMATION FINANCIÈRE	RÉSULTATS ATTENDUS 2014-2015	RÉSULTATS RÉELS 2014-2015	RÉSULTATS RÉELS 2013-2014	ÉCART (RÉSULTATS RÉELS 2014-2015 MOINS RÉSULTATS ATTENDUS 2014-2015)	ÉCART (RÉSULTATS RÉELS 2014-2015 MOINS RÉSULTATS RÉELS 2013-2014)
Total des charges	97 694 644	98 149 017	95 230 581	454 373	2 918 436
Total des revenus	2 774	0	3 850	(2 774)	(3 850)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	97 691 870	98 149 017	95 226 731	457 147	2 922 286

Les montants prévus des résultats correspondent aux montants rapportés dans l'**État des résultats prospectifs** compris dans le *Rapport sur les plans et les priorités* 2014-2015.

Dépenses : Les dépenses totales du SATJ étaient de 98 149 017 $ en 2014-2015 (95 230 581 $ en 2013-2014). La hausse de 2 918 436 $ (3 %) était principalement constituée d'augmentations de 1 225 576 $ en locaux, 724 785 $ en salaires et avantages sociaux des employés, 495 726 $ en amortissement des immobilisations corporelles et 298 864 $ en machinerie et équipement.

Salaires et avantages sociaux des employés : Les dépenses en salaires et avantages sociaux des employés étaient de 53 908 615 $ en 2014-2015 (53 183 830 $ en 2013-2014). La hausse de 724 785 $ (1 %) en comparaison de 2013-2014 est principalement attribuable à une augmentation de 1 185 020 $ en provisions pour les indemnités de départ, contrebalancée par une diminution de 303 901 $ en salaires et traitements, une diminution de 132 705 $ en cotisations patronales aux régimes d'avantages sociaux des employés, et des diminutions mineures diverses totalisant 23 629 $. Plus de la moitié (55 %) des dépenses totales du SATJ en 2014-2015 étaient constituées de salaires et d'avantages sociaux.

Fonctionnement : Les charges de fonctionnement étaient de 44 240 402 $ en 2014-2015 (42 046 751 $ en 2013-2014) et constituaient 45 % des dépenses totales du SATJ. Les charges de fonctionnement comprenaient les frais de locaux (28 % des dépenses totales); les services professionnels et spéciaux (8 % des dépenses totales) et des dépenses diverses (9 % des dépenses totales). La hausse de 2 193 651 $ (5 %) en comparaison de 2013-2014 est attribuable aux augmentations de 1 225 576 $ en locaux, de 495 726 $ en amortissement des immobilisations corporelles, de 298 864 $ en machinerie et équipement et à des augmentations mineures diverses totalisant 173 485 $.

Revenus : La plupart des revenus du SATJ sont gagnés pour le compte du gouvernement. Ces revenus ne peuvent pas être dépensés par le SATJ, qui doit les verser directement au Trésor. Les revenus bruts du SATJ s'élevaient à 2 597 088 $ en 2014-2015 (3 017 798 $ en 2013-2014). Ces revenus bruts comprenaient les frais de dépôt (63 %), le recouvrement des coûts du compte des opérations de l'assurance emploi (28 %), les amendes (5 %) et d'autres (4 %). Le SATJ reçoit un petit montant de revenus disponibles provenant de la vente de biens appartenant à l'État. Il n'y a pas eu de vente de biens appartenant à l'État en 2014-2015 et les revenus nets étaient donc nuls (3 850 $ en 2013-2014).

Service administratif des tribunaux judiciaires

État condensé de la situation financière (non audité)

au 31 mars 2015 (en dollars)

INFORMATION FINANCIÈRE	2014-2015	2013-2014	ÉCART (2014-2015 MOINS 2013-2014)
Total des passifs nets	17 571 084	15 460 196	2 110 888
Total des actifs financiers nets	12 362 300	10 347 122	2 015 178
Dette nette du ministère	**5 208 784**	**5 113 074**	**95 710**
Total des actifs non financiers	7 756 582	7 521 564	235 018
Situation financière nette du ministère	**2 547 798**	**2 408 490**	**139 308**

Passif :

Les passifs nets du SATJ au 31 mars 2015 étaient de 17 571 084 $ (15 460 196 $ au 31 mars 2014). L'augmentation de 2 110 888 $ provient de ce qui suit :

- Comptes créditeurs et charges à payer (29 % du total des passifs) : Augmentation de 1 181 383 $ attribuable en grande partie à une hausse de 1 488 476 $ des charges à payer résultant de la mise en œuvre des paiements des salaires en arrérages par le gouvernement, contrebalancée en partie par une diminution des comptes créditeurs au bénéfice de parties externes.
- Indemnités de vacances et congés compensatoires (11 % du total des passifs) : Diminution de 139 148 $ attribuable aux efforts continus du SATJ d'augmenter l'utilisation des congés compensatoires.

- Comptes de dépôt (45 % du total des passifs) : Augmentation de 708 975 $. Étant donné que les comptes de dépôt correspondent à de nombreuses décisions distinctes des cours, il est impossible de prévoir les montants, et le solde de ces comptes peut varier considérablement d'une année à l'autre.
- Avantages sociaux futurs des employés (15 % du total des passifs) : Augmentation de 359 678 $ attribuable à une augmentation du passif déterminée sur une base actuarielle pour les prestations de départ dans l'ensemble du gouvernement.

Actifs :

Actifs financiers :

- Montant à recevoir du Trésor (58 % du total des actifs)
- Comptes débiteurs et avances aux employés (5 % du total des actifs)

Actifs non financiers :

- Immobilisations corporelles (36 % du total des actifs)
- Dépenses payées d'avance (1 % du total des actifs)

Actifs financiers nets : Actifs financiers déduction faite des comptes débiteurs détenus pour le compte du gouvernement. Les comptes débiteurs détenus pour le compte du gouvernement sont principalement constitués de comptes débiteurs d'autres organismes gouvernementaux. L'augmentation de 2 015 178 $ est principalement attribuable à une hausse du montant à recevoir du Trésor. Il s'agit du montant net de l'encaisse que le SATJ est autorisé à prélever à même le Trésor sans créer de nouvelles charges pour ses autorisations.

Actifs non financiers : L'augmentation de 235 018 $ est principalement attribuable aux dépenses payées d'avance, de même qu'à une moindre augmentation en immobilisations corporelles.

Dette nette du ministère : Fournit une mesure des autorisations futures requises pour payer les opérations et activités antérieures.

Situation financière nette du ministère : Représente les ressources nettes (financières et non financières) qui seront utilisées pour fournir de nouveaux services aux cours au bénéfice des Canadiens.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS ADDITIONNELS

Les états financiers et les commentaires et analyses des états financiers du SATJ se trouvent à l'adresse suivante : **http://cas-ncr-nter03.cas-satj.gc.ca/portal/page/portal/SATJ/DPR-RMR_fra/dpr-rmr-2014-15_fra**

ANNEXE I
Acronymes

CMF – Commissariat à la magistrature fédérale Canada

EMR – Évaluation des menaces et des risques

GI/TI – Gestion de l'information et technologie de l'information

SATJ – Service administratif des tribunaux judiciaires

TI – Technologie de l'information

ANNEXE II
Glossaire

Terme	Définition
Appels de la Cour fédérale (jugement définitif)	Une instance intentée à la Cour d'appel fédérale contre un jugement définitif de la Cour fédérale.
Appels de la Cour fédérale (jugement interlocutoire)	Une instance intentée à la Cour d'appel fédérale contre un jugement interlocutoire de la Cour fédérale.
Audiences prévues	Instances pour lesquelles une audience sur le fond a été prévue.
Avis d'appel	Une instance intentée afin de porter une décision de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada en appel (verdict et sentence).
Avis de requête introductive d'appel	Une instance intentée afin d'obtenir une libération de la détention ou de l'emprisonnement jusqu'à ce que l'appel ait été tranché.
Bijuridique	S'applique aux deux systèmes de droit au Canada : le common law et le droit civil.
Décision prise en délibéré	Décision qui n'est pas rendue immédiatement après qu'une affaire a été entendue ou plaidée.
Décisions	Instances conclues soit par jugement, désistement ou tout autre document.
Demande d'examen d'un engagement	Une demande déposée afin d'examiner les conditions d'un engagement.
Demande de contrôle judiciaire	Une instance commencée afin de revoir une décision d'un office fédéral (article 28).
Demande de révision d'une décision	Une demande intentée afin de réviser une décision d'un juge militaire.
Directives	Instructions écrites ou orales données par la cour.
Dossiers préparés pour l'audience et entendus par la cour	Nombre d'appels, de procès, de contrôles judiciaires, de requêtes, de téléconférences et de rencontres entendus par la cour.
Inscriptions enregistrées	Entrée et identification d'un document dans le Système de gestion des cours et du greffe.
Instances à gestion spéciale	Une procédure qui a été assignée à un seul juge.
Jours d'audience	Chaque jour où la cour a siégé lors d'une séance à laquelle un greffier a assisté en personne ou par téléconférence.
Jugements	Décisions de la cour.

Terme	Définition
Mises en état	Se dit d'une cause prête à être inscrite au rôle, les parties ayant satisfait à toutes les exigences, règles ou ordonnances de la cour.
Non mises en état	Se dit d'une cause avant que les parties aient satisfait à toutes les exigences, règles ou ordonnances de la cour permettant de l'inscrire au rôle des audiences.
Ordonnances	Décision de la cour.
Procédures intentées ou déposées	Une affaire ou une cause devant la cour, notamment un appel, une action, une demande, une demande d'autorisation d'en appeler ou une demande de contrôle judiciaire. Peut aussi s'entendre, lorsqu'une loi fédérale le dispose, d'une instance administrative, comme celles introduites par le dépôt au greffe des cours fédérales, aux fins d'exécution, de certificats, de décisions ou d'ordonnances rendus par les offices fédéraux.
Protonotaires	Sont nommés en vertu de la *Loi sur les Cours fédérales* (art. 12). Les protonotaires sont des officiers de justice de plein droit qui effectuent plusieurs fonctions et pouvoirs judiciaires des juges de la Cour fédérale. Leurs pouvoirs consistent, notamment, à agir comme médiateur, à gérer des instances, à entendre des requêtes (y compris celles qui peuvent régler de façon définitive un dossier, et ce, sans égard au montant en jeu dans ce dossier), ainsi qu'à entendre des causes visant des réclamations s'élevant jusqu'à 50 000 $ (voir articles 50, 382, et de 383 à 387 des *Règles des Cours fédérales*).
Regroupées	Différentes instances comportant des éléments en commun ou mettant en cause les mêmes parties, sont entendues en même temps.
Sursis	Lorsqu'une instance est placée en attente. Par exemple, lorsqu'il faut attendre l'issue d'une autre affaire avant de poursuivre.

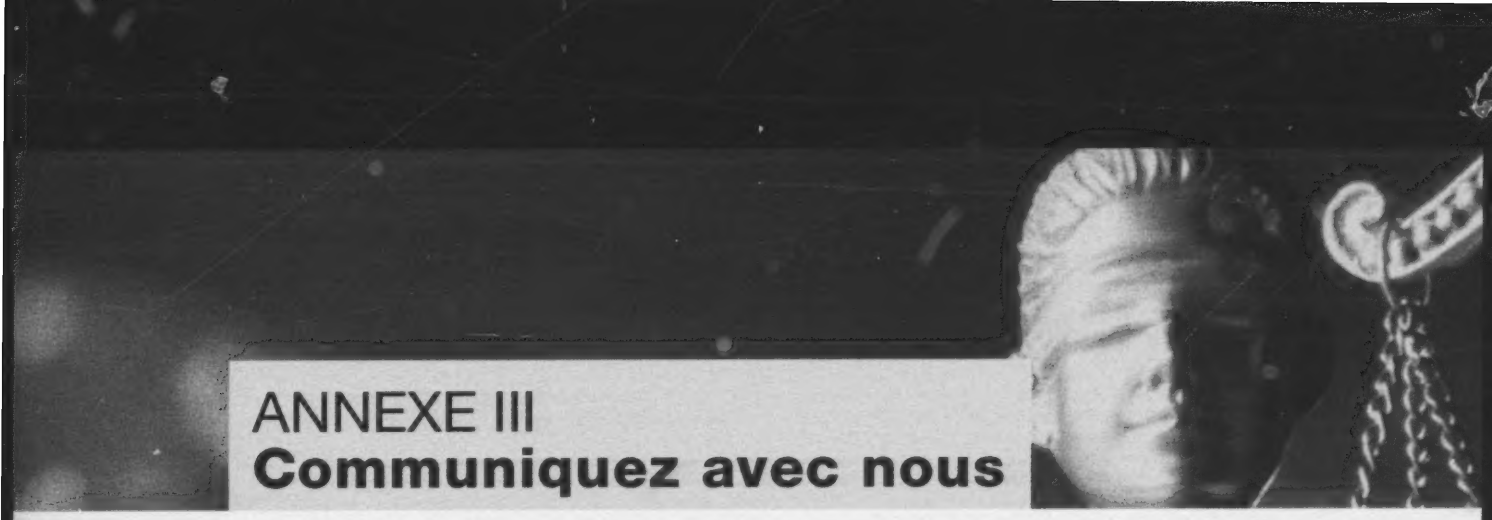

ANNEXE III
Communiquez avec nous

BUREAU DE LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

Salles d'audience et greffes de la Cour d'appel fédérale (CAF), de la Cour fédérale (CF) et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada (CACMC)
Édifice Thomas D'Arcy McGee
90, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1A 0H9

Téléphone :
CAF et CACMC : 613-996-6795
CF : 613-992-4238

Télécopieur :
CAF et CACMC : 613-952-7226
CF (non immigration) : 613-952-3653
CF (immigration) : 613-947-2141
ATS : 613-995-4640

Numéros sans frais :
CAF : 1-800-565-0541
CF : 1-800-663-2096
CACM : 1-800-665-3329

Greffes et salles d'audience de la Cour canadienne de l'impôt
Tours Centennial
200, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0M1
Téléphone : 613-992-0901
Télécopieur : 613-957-9034
ATS : 613-943-0946

Numéro sans frais :
CCI : 1-800-927-5499

Les renseignements sur les **bureaux régionaux et locaux** se trouvent sur le site Web du SATJ au **http://cas-ncr-nter03.cas-satj.gc.ca/portal/page/portal/SATJ/locations_fra**